

Le complexe industrialo-portuaire de la Guadeloupe génère directement 2 300 emplois en 2020

Insee Analyses Guadeloupe • n° 76 • Novembre 2023



Onzième port français en termes de tonnage, le Grand Port Maritime de la Guadeloupe gère les infrastructures indispensables au fret de marchandises de l'archipel. Avec lui, 132 entreprises forment le complexe industrialoportuaire guadeloupéen. Ensemble, elles emploient 2 300 salariés, soit 1,9 % de l'emploi salarié de la Guadeloupe en 2020. Les activités maritimes, principalement le transport par voie d'eau et l'organisation des transports, concentrent 40 % des emplois. Les entreprises du complexe industrialo-portuaire dégagent une richesse de 338,5 millions d'euros, soit 7,7 % de la valeur ajoutée du secteur marchand de l'île. Par ailleurs, trois quarts de cette richesse dégagée provient du domaine non maritime. La consommation des salariés de ces entreprises et de leurs familles génère en outre 1 200 emplois induits.

En partenariat avec:



Le Grand Port Maritime (GPM) de la Guadeloupe est le 11e port français en tonnage de marchandises. Acteur majeur du développement économique du territoire, il assure le trafic de passagers et de marchandises ainsi que l'activité nautique grâce à ses cinq sites. Il a notamment en charge la construction et l'entretien des installations portuaires, l'exploitation et l'aménagement des voies maritimes, la préservation des espaces naturels et la promotion des activités du secteur encadré 1.

L'essentiel du fret guadeloupéen est maritime

Le GPM de la Guadeloupe est le point d'entrée principal des importations et des exportations de la région. Ainsi, 99,7 % du fret annuel en tonnage de l'île concerne le fret maritime et de nombreuses activités dépendent du port et de ses infrastructures. Le complexe industrialo-portuaire (CIP) dispose d'un cluster maritime et portuaire qui comprend les activités directement liées aux activités opérationnelles du port. Il possède également un cluster industriel, composé des industries et services dédiés présents sur le port ou à proximité immédiate, et qui tirent avantage de cette implantation.

Le GPM est implanté dans cinq sites. À Basse-Terre, le grand port maritime héberge des activités de transport de fret ainsi que de passagers à destination principalement des Saintes. Le port de Jarry est une plateforme logistique dédiée au fret entre la Guadeloupe, la France métropolitaine et le reste du monde. À Pointe-à-Pitre, le port possède des terminaux de croisière et de transport de passagers interîles (îles de l'archipel guadeloupéen ainsi que la Dominique, la Martinique et Sainte-Lucie)
▶ figure 1. À Folle-Anse de Marie-Galante, les infrastructures du grand port maritime permettent le transport de l'ensemble des biens de consommations de l'île, des exportations sucrières de Marie-Galante et des véhicules (voitures, motos, camions, engins de construction...). Elles accueillent également les

► 1. Emprises géographiques du Grand Port Maritime de la Guadeloupe de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre (hors marina de Bas-du-Fort)



opérations de stockage et d'évacuation des déchets de l'île. La dernière implantation du port est la marina de plaisance située à Bas du Fort encadré 2.

L'ensemble des activités du GPM, qu'il s'agisse du trafic de conteneurs ou de celui de passagers, dynamise l'activité économique de la Guadeloupe par les investissements qu'il entraîne, les opportunités qu'il génère et les emplois qu'il crée. Les aménagements sont pensés dans une logique de développement durable impliquant également le secteur public, avec des enjeux consistant à concilier croissance du trafic et rareté des espaces.

Le complexe industrialo-portuaire regroupe 132 entreprises, pour 2 300 emplois

En 2020, le complexe industrialo-portuaire (CIP) génère 2 300 emplois sur l'ensemble de l'île, répartis dans 132 entreprises ► figure 2. Parmi elles, 39 % relèvent d'activités dites « maritimes et portuaires » et le reste d'activités « non maritimes ». Les activités maritimes et portuaires regroupent le transport par voie d'eau, les opérations portuaires telles que la manutention, les activités administratives (gestion du port, douanes...) ainsi que les activités logistiques et les opérations d'entretien et de maintenance des installations et des navires. Contrairement aux autres grands ports maritimes français, le port de Guadeloupe n'accueille pas de grosses unités de pêche et d'usines de transformations de produits de la mer. En effet, le modèle de pêche de l'archipel guadeloupéen est exclusivement artisanal et la flotte de navires est constituée de petites unités, accueillies par des ports de pêche communaux. Les marins enrôlés ne font pas partie de la circonscription portuaire et ne sont donc pas comptabilisés dans cette étude. L'activité du port ne se limite pas aux services aux navires et à la manutention de marchandises. D'autres « activités non maritimes », sont dépendantes du port : elles bénéficient des activités et des infrastructures de celui-ci ou de leur proximité immédiate pour se développer, notamment par l'importation de matières premières ou l'exportation de marchandises. Il s'agit d'entreprises exerçant des activités de transport terrestre (entreprises de transport qui gèrent la distribution des marchandises importées ou exportées par containers), de commerce et de services aux marchandises (commerce de gros, activités de stockage, conditionnement, gestion des déchets et autres services aux entreprises, comme l'activité des sièges sociaux et les études techniques), et également d'activités industrielles (production d'électricité, fabrication de sucre et d'aliments pour animaux d'élevage).

Les activités maritimes génèrent 900 emplois

Deux salariés du CIP sur cinq travaillent dans des activités maritimes et portuaires,

2. Caractéristiques des secteurs d'activité en 2020 sur le complexe industrialo-portuaire de la Guadeloupe

(en nombre)

Activité	Entreprises	Effectifs salariés	Part (en %)	Valeur ajoutée (en millions d'euros)	Part (en %)
Ensemble des activités du CIP	132	2 297	100,0	338,5	100,0
Activités maritimes et portuaires	52	899	39,1	92,4	27,3
Service à la marchandise	31	415	18,1	43,0	12,7
dont organisation des transports	24	232	10,1	19,8	5,8
dont manutention portuaire	7	183	8,0	23,2	6,9
Secteur public et gestion des infrastructures	nd	211	9,2	nd	nd
Construction et maintenance maritimes	6	17	0,7	0,8	0,2
Transport par voie d'eau	15	256	11,1	48,6	14,4
Activités industrielles et de services non maritimes	80	1 398	60,9	246,1	72,7
Commerce et services aux industries	39	340	14,8	41,3	12,2
dont entreposage	5	57	2,5	14,0	4,1
dont commerce	11	104	4,5	18,9	5,6
dont déchet, assainissement	3	22	1,0	2,1	0,6
dont autres services aux entreprises	20	157	6,8	6,3	1,9
Industries	24	947	41,3	200,1	59,1
Transport terrestre	17	111	4,8	4,7	1,4

nd: Non disponible.

Sources: Insee, Flores 2020, Esane 2020.

cœur de métier d'un port, soit 900 emplois. Le « transport par voie d'eau » (passagers et fret, 260 salariés en équivalent temps plein) et « l'organisation des transports » (230 salariés) sont les secteurs les plus importants. Ils sont particulièrement développés, car le transport entre les îles de l'archipel de la Guadeloupe s'ajoutent aux échanges avec le reste du monde (France métropolitaine, Caraïbes, Europe...). Les activités maritimes regroupent divers métiers de service au navire et à la marchandise et de gestion des

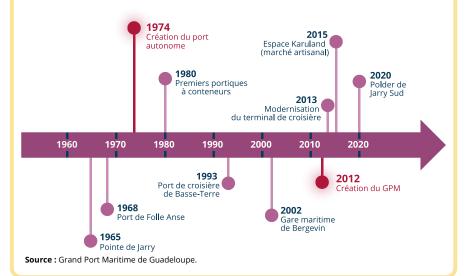
► Encadré 1 - De port départemental à Grand Port Maritime

La construction de la pointe Jarry est initiée en 1965, lorsque le port départemental historique de Pointe-à-Pitre s'avère trop étroit pour accueillir le trafic de l'archipel guadeloupéen en pleine croissance. Débute alors une période d'investissements importants au cours de laquelle les grands aménagements portuaires se dessinent. Parallèlement l'existence d'établissements portuaires publics à caractère industriel et commercial est instituée.

Dans les années 1980, l'utilisation du conteneur dans le transport de marchandises vers la Guadeloupe se généralise. Cela contribuera à modifier les infrastructures portuaires, les modes de manutention et la desserte des Antilles françaises. Cette période se caractérise par le développement des infrastructures de services : accueil des passagers et des vedettes à l'ancien port de Pointe-à-Pitre, construction d'entrepôts frigorifiques, ouverture de la zone industrielle et commerciale à Jarry...

En 2012, par décret, le Port Autonome de la Guadeloupe devient Grand Port Maritime. Les nouvelles installations du terminal croisière de Pointe-à-Pitre sont inaugurées, tout comme une ISDI (installation de stockage des déchets inertes) à Jarry. Outre son rôle d'animation des activités liées au trafic de marchandises et de passagers, le GPM est chargé à l'intérieur des limites de sa circonscription, de la gestion et de l'aménagement du domaine foncier, ainsi que de la police portuaire et de la préservation de l'environnement. À ce titre, il s'engage en 2016 dans une démarche environnementale de gestion des espaces naturels maritimes afin de préserver et restaurer les écosystèmes insulaires côtiers (programme Cayoli).

► Histoire du Grand Port Maritime de la Guadeloupe



flux d'informations commerciales et administratives. Les manutentionnaires assurent le transfert des marchandises entre le navire, le quai, les zones portuaires proches et les autres moyens de transport. Les représentants locaux et armateurs de navires assurent l'ensemble des opérations commerciales et administratives nécessaires à l'accueil du navire et de ses marchandises. Les transitaires sont des intermédiaires du commerce extérieur qui agissent pour le compte des expéditeurs ou destinataires de la marchandise. Les membres des équipes de pilotage, remorquage et lamanage assurent quant à eux la navigation et l'assistance aux manœuvres portuaires.

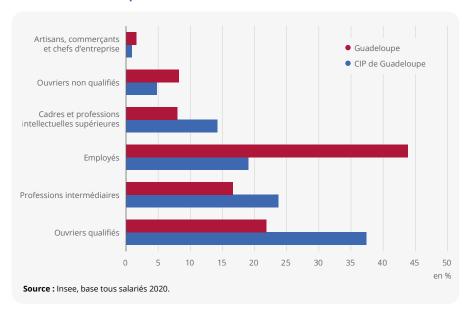
Le secteur public et assimilé, qui regroupe notamment les douaniers, les agents de la Direction de la mer, des services vétérinaires et phytosanitaires, de la police aux frontières et les salariés du Grand Port Maritime de la Guadeloupe, représente 9 % de l'emploi du CIP (210 salariés). Ces employés organisent et contrôlent les différentes opérations du port. Les activités non maritimes emploient 1 400 salariés soit 61 % de l'emploi du CIP. Ces activités regroupent le commerce, l'industrie (principalement sucrière et production d'énergie en Guadeloupe), le transport terrestre et les services aux entreprises (entreposage, déchet, assainissement). Des interactions positives s'exercent entre ces activités et le grand port maritime : le développement de l'un aide au développement de l'autre. Les activités non maritimes génèrent une richesse dégagée ► définition plus forte que les entreprises des activités maritimes et portuaires (246,1 millions d'euros contre 92,5). Cinq entreprises du secteur non maritime emploient deux tiers des salariés de l'industrie du CIP. Il s'agit d'établissements installés depuis plusieurs décennies sur l'île, tels que Gardel, Albioma ou encore EDF. Leur taille est importante (plus de 50 salariés) au regard de la structure du secteur industriel de la région où quatre entreprises sur cinq emploient moins de 10 salariés.

Le complexe industrialo-portuaire crée 7,7 % de la richesse du secteur marchand de la Guadeloupe

En 2020, le CIP génère 1,9 % de l'emploi total de l'île et crée 3,8 % du Produit intérieur Brut (PIB). Avec 338,5 millions d'euros, il génère également 7,7 % de la richesse dégagée du secteur marchand de la Guadeloupe (4 8 milliards d'euros).

Les activités non maritimes créent 73 % de la richesse dégagée du CIP soit 246,1 millions d'euros. En particulier, l'industrie en génère 59 % (soit 200,1 millions d'euros). Cette part est élevée par rapport à l'emploi généré (41 % d'emploi industriel dans le CIP). Cela s'explique par une intensité capitalistique ▶ définition plus élevée dans ce secteur, portée par les entreprises de production d'électricité. Les entreprises relevant des activités maritimes créent 27 % de la richesse dégagée du CIP soit 92,5 millions d'euros,

➤ 3. Répartition par catégorie socio-professionnelle des salariés du CIP et de Guadeloupe

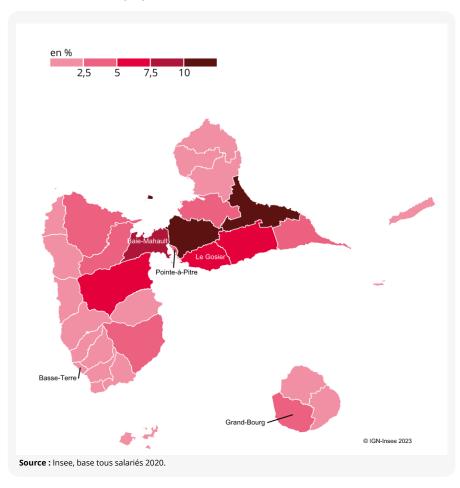


avec notamment une forte contribution du transport par voie d'eau (48,6 millions d'euros). Cette dernière est en partie liée aux activités de transports entre les différentes îles composant la Guadeloupe. La manutention et l'organisation des transports créent respectivement 23,2 et 19,8 millions d'euros de richesse dégagée en 2020.

Le CIP emploie plus de cadres et d'ouvriers qualifiés

Le salaire horaire des salariés du CIP est plus élevé que la moyenne régionale (22 euros contre 14 euros). Cet écart s'explique par la surreprésentation des cadres ou professions intellectuelles supérieures (14,2 % des

4. Répartition des salariés du complexe industrialo-portuaire de la Guadeloupe par commune de résidence en 2020

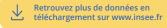


salariés du CIP contre 8,0 % pour l'ensemble de la Guadeloupe). La part des ouvriers qualifiés est également plus importante (37,4 % contre 21,8 %). À l'inverse, la proportion d'employés et d'ouvriers non qualifiés est plus faible figure 3. La main d'œuvre est principalement masculine: 75 % des salariés sont des hommes, contre 44 % pour l'ensemble des salariés de la Guadeloupe. La moyenne d'âge est plus élevée chez les salariés du CIP (46 ans) que pour l'ensemble des salariés en Guadeloupe (43 ans). Les contrats à durée indéterminée sont également beaucoup plus nombreux (76 %) qu'en moyenne régionale (48 %).

L'activité du port crée 1 200 emplois induits dans toute l'île

Le grand port maritime ayant différentes emprises géographiques, les entreprises appartenant au CIP sont dispersées sur le territoire. Les Abymes (12,1 % des salariés du CIP y résident), Le Moule (11,2 %) et Baie-Mahault (9,6 %) regroupent le plus de salariés figure 4. Le reste des salariés résident dans les communes proches des emprises géographiques du grand port maritime à l'exception de celle de Basse-Terre dont l'emprise et l'activité est moindre qu'à Baie-Mahault et Saint-Louis. Toutefois, l'influence du grand port maritime de la Guadeloupe s'étend sur toute l'île, au-delà des communes qui accueillent le CIP. En plus des emplois directement générés par l'activité économique du complexe industrialo-portuaire, des emplois indirects sont également créés par effet d'entraînement. Les entreprises du CIP font en effet appel à des sous-traitants et passent des commandes à d'autres entreprises présentes sur l'île. Sans l'activité portuaire, ces sous-traitants auraient un carnet de commandes moins rempli et emploieraient en conséguence moins de salariés. De plus, grâce à leurs revenus, les salariés du CIP vivent et consomment sur l'ensemble de l'île. Les dépenses liées à la consommation de ces salariés et de leur famille créent de nouveaux emplois, notamment sur les lieux d'habitation des salariés de ces entreprises. On estime que 1 200 emplois sont ainsi induits par les revenus versés aux salariés du CIP soit un emploi induit pour deux emplois directs.

Corentin Douriaud (Insee), Olivier Pierrot (Grand Port Maritime de la Guadeloupe)



Insee Antilles-Guyane Service territorial de Guadeloupe 11 parc d'activités de Jabrun 97122 Baie-Mahault Directeur de la publication : Jean-Baptiste Herbet

Rédacteur en chef : Stéphane Luquet Maquette: Luminess SAS

@InseeDirag
in @inseedirag
www.insee.fr

ISSN: 2416-8106

© Insee 2023 Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur





► Encadré 2 – 250 emplois sont liés à la plaisance

Le GPM est propriétaire d'infrastructures (quais, locaux, espaces publics) liées à la plaisance et aux diverses activités nautiques. Il possède la marina de Bas-du-Fort dont il a confié la gestion à une entreprise privée. Des kiosques et des entreprises liées à la croisière sont également implantés au niveau de la zone croisière de Pointe-à-Pitre. Cette activité génère 250 emplois salariés (équivalent temps plein) en 2020. Parmi ces emplois, environ 80 concernent le secteur de la restauration et 30 celui de la réparation et de la maintenance navale. L'activité du port lié à la plaisance génère 14 millions d'euros de valeur ajoutée.

► Méthode

Le périmètre des entreprises appartenant au complexe industrialo-portuaire (CIP) de la Guadeloupe est défini par expertise du Grand Port Maritime selon une liste préalablement constituée en fonction de deux critères : leur localisation géographique et leur activité principale. L'ensemble des entreprises de la Guadeloupe ayant des activités maritimes sont examinées, quel que soit leur emplacement géographique sur l'île, ainsi que les entreprises implantées sur l'emprise géographique du port, quelle que soit l'activité exercée. Cette première sélection a été ajustée par analyses itératives, en fonction de la connaissance fine des établissements apportée par les experts, afin de constituer in fine le cluster industrialo-portuaire de la Guadeloupe.

Les activités liées à la plaisance sont une spécificité du GPM de la Guadeloupe, et à ce titre sont considérées à part des autres activités (voir encadré). La Marina de Bas-du-Fort fait partie de la circonscription du GPM, ainsi que les quais d'accueil des croisiéristes à Pointe-à-Pitre. Les entreprises implantées sur ces emprises géographiques font l'objet d'une expertise particulière. Elles font partie du champ d'analyse dès lors qu'elles exercent une activité à destination des usagers de ces sites.

La liste détaillée des activités retenues est disponible dans les tableaux complémentaires mis en ligne. L'ensemble de l'étude se restreint au champ des entreprises ayant au moins un salarié.

Au final, l'étude porte sur un complexe industrialo-portuaire composé de 132 entreprises privées, ainsi que sur cinq établissements publics ou assimilés. La valeur ajoutée du complexe industrialo-portuaire de la Guadeloupe a été calculée sur un champ sectoriel plus restreint que celui retenu pour mesurer les emplois générés : il ne couvre que les entreprises privées. De même, la caractérisation des salariés exclut du champ les salariés du secteur public et assimilé.

► Sources

Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs). Il ne comprend pas les établissements non employeurs.

La **Base Tous salariés** est un ensemble de fichiers statistiques annuels de données individuelles sur l'ensemble des salariés, extraite de la déclaration sociale nominative (DSN) produite à partir de déclarations administratives de leurs employeurs.

Le dispositif **Esane** permet de produire des statistiques structurelles d'entreprises, c'est-à-dire une photographie annuelle de la population des entreprises appartenant au système productif et de leurs principales caractéristiques.

▶ Définitions

La **richesse dégagée** est un indicateur économique de la répartition de la valeur ajoutée d'une entreprise entre ses différents établissements. Elle correspond à la valeur ajoutée de l'entreprise lorsque celle-ci n'a qu'un établissement et, dans le cas contraire, à une répartition de la valeur ajoutée au prorata de la masse salariale de l'établissement.

L'intensité capitalistique mesure, pour une unité, les actifs nécessaires pour générer un revenu. Elle se calcule en rapportant des immobilisations corporelles brutes à l'effectif salarié en équivalent temps plein (ETP). Un secteur économique dont les sociétés sont à forte intensité capitalistique doit normalement avoir un excédent brut d'exploitation et un chiffre d'affaires élevés pour pouvoir continuer à investir et rentabiliser.

► Pour en savoir plus

- Fabre É., Dehon M. (Insee), « Le complexe industrialo-portuaire de La Réunion génère 5 700 emplois salariés en 2019 », Insee Analyses, 2023.
- Argouarc'h J., Châtel F., Ferret A. (Insee), « Cluster industrialo-portuaire de Marseille-Fos : 42 600 emplois salariés », Insee Analyses, 2023.
- Coutard G., Hervy C. (Insee) et Le Merrer B. (Nantes Saint-Nazaire Port), « 28 500 salariés dans le complexe industrialo-portuaire de Nantes-Saint-Nazaire », Insee Analyses, 2022.
- Creignou A. (Insee), « 4 330 emplois générés directement par le complexe industrialo-portuaire de La Réunion », Insee Analyses, 2017.